

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 04 Mars 2025

Mesdames et Messieurs,

Les Présidents des Comités Départementaux,
Les Présidents des Associations,
Les Membres de la Commission Technique.
Les Membres de la Commission d'Arbitrage.

G.S 24/25 - HC/LS - N°

Objet : Note G.S été saison 2024/2025.



**GESTION SPORTIVE
SAISON 2024/2025**

ORGANISATION DU TIR SPORTIF 25/50/300 Mètres

Additif à la G.S F.F.Tir - Vie Nationale 2025

RAPPEL POUR LA SAISON 2024/2025

*Suite à la suspension d'activité sur les pas de tir 25.M et 50.M du Stand de Tir des Trois Lucs, le Championnat Départemental des Bouches du Rhône ainsi que le Championnat Régional de Provence se dérouleront sur différents stand de tir des départements 13, 84, et 04 .

*Inscription au Championnat Départemental 13 et au Championnat Régional

UNIQUEMENT PAR ISIS WEB

*Changement de série

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions et les changements de série (voir document) se feront uniquement **par le Président ou le Responsable G.S du club**. Ces changements devront se faire par Mail avant la date limite (voir sur le plan de tir).

Il n'y aura plus d'inscription et de changement de série après cette date.

1) Pistolet et Carabine 25/50.M

Mise en place des Quotas pour l'accès au Championnat Régional

2) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S)

Suite à la directive fédérale ; seuls peuvent participer aux compétitions de la G.S les tireurs en possession de leur licence **2024/2025**, enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat (Exemple Championnat Départemental).

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !

Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats Départementaux et Régionaux LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE

3) Suite à l'évolution du règlement spécifique carabine 50.M(comptage des points au 1/10^{ème})

Les championnats Départementaux ne seront pas comptés au 1/10^{ème}

4) Remise des récompenses

** Exceptionnellement cette année il n'y aura pas de remise des prix **

Listes des catégories d'âges pour la saison 2024/2025

POUSSINS	< 11ans	PF-PG	nés entre le 01/01/15 et le 31/12/2025
BENJAMINS	11 et 12 ans	BF-BG	nés entre le 01/01/13 et le 31/12/14
MINIMES	13 et 14 ans	MF-MG	nés entre le 01/01/11 et le 31/12/12
CADETS	15 à 17 ans	CF-CG	nés entre le 01/01/08 et le 31/12/10
JUNIORS	18 à 20 ans	JF-JG	nés entre le 01/01/05 et le 31/12/07
D1 – S1	21 à 44 ans	D1-S1	nés entre le 01/01/80 et le 31/12/04
D2 – S2	45 à 59 ans	D2-S2	nés entre le 01/01/65 et le 31/12/79
D3 - S3	> 59 ans	D3-S3	nés avant le 01/01/65
VÉTÉRANS IR900	> 54 ans	VA	nés avant le 01/01/70
VÉTÉRANS PLATEAUX	> 64ans	VP	nés avant le 01/01/60

G.S 25/50/300 MÈTRES 2024/2025
PISTOLET - CARABINE - ARBALÈTE - CIBLE MOBILE

1) Modalités de qualification au championnat régional 25/50.M

Mise en place des quotas pour la qualification au Championnat Régional 25/50.M

La qualification des tireurs de tous départements se fait selon les quotas définis. Seuls les tireurs ayant réalisé les meilleurs scores dans leurs catégories et disciplines tirées lors du championnat départemental seront sélectionnés au championnat régional.

Toutefois, il existe une possibilité de rattrapage en cas de désistement de tireurs qualifiés, en fonction du palmarès. Les Associations devront pour ce faire informer dès la fin du championnat départemental le responsable GS de leur département ou adresser un mail au responsable G.S de la Ligue

QUOTAS DÉFINIS VOIR LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES

Les listes des qualifiés par discipline et catégorie seront mises en ligne à partir du **MARDI 06 MAI 2025** sur le site internet de la Ligue et diffusées par mail aux responsables des clubs.

Les inscriptions pour le championnat régional se feront toujours avec le bulletin d'engagement

2) MODALITÉS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION : NOUVEAUX PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

2 Échelons OBLIGATOIRES

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Qualificatif au Championnat de France par CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS).

IMPORTANT:

Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France.
Confirmation de Qualification au Championnat de France par courrier Fédéral.

3) MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX :

RECONDUCTION DES RÈGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :

« Le sur classement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »

« L'équipe doit être composée de **trois tireurs de même catégorie** qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

4) NOUVELLES MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE :

ATTENTION NOUVELLES RÈGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT DE France :

www.fftir.org (Évolution G.S 2025)

Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions précises et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au 04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16 Par Mail sur secprovence@free.fr

G.S 25/50/300 MÈTRES 2024/2025
PISTOLET - CARABINE - ARBALÈTE - CIBLE MOBILE

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE FIELD et CIBLE MOBILE sont définies dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2025 et ses annexes.

I GÉNÉRALITÉS.

I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- a) **CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :**
Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, **Les inscriptions au championnat départemental 13 et régional se feront uniquement sur ISIS WEB**, à la clôture de la compétition vous aurez la possibilité de télécharger la facture sur ISIS.

***PAIEMENT :**

-Règlement par chèque adresser au siège de la ligue auquel devra être jointe la facture télécharger sur ISIS

-Dans le cas d'un règlement par Virement Bancaire la facture téléchargée sur ISIS devra également être adressée à la ligue

Adresse d'expédition:

Ligue de Tir de Provence
Stand de Tir des 3 Lucs
39 BD ALFRED BLACHERE 13012 MARSEILLE

Tel : **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16**

Mail : secprovence@free.fr

I.2 ARBITRAGE :

Carabine 50.M:

-Pour la saison 2024/2025, l'épreuve 60 Balles Couché à 50m sera comptabilisée au dixième pour l'échelon Régional dans toutes les catégories. Les Championnats Départementaux seront comptés **au point entier**.

-Carabine 60 Balles Couché 50.M : MF, MG, CF, CG, JF, JG, D1, D2, S1, S2, S3

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

-Remplacement des matchs 3X40 par des matchs 3X20 avec temps réduit à 50.M et 300.M

-Catégories pour le 3X20: MF, MG, CF, CG, JF, JG, D1, S1 et S2

II - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX - ISSF 25/50 m -

Nota : Si un tireur est dans l'impossibilité de participer au Championnat de son département, il aura la possibilité d'effectuer (hors classement) son échelon G.S à une date différente dans un autre Département de la Région. Les conditions d'inscriptions devront passer obligatoirement par le Responsable G.S du Département d'origine.

Cette possibilité dépendra bien évidemment des places disponibles que pourront offrir les Départements d'accueil.

II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

Date : 12/13 AVRIL 2025 & 26/27 AVRIL 2025 & 03/04 MAI 2025

STAND DE TIR DE TARASCON-BEAUCAIRE
184 CHEMIN DU PONT DE THUN, ETANG DE RAMBAILLE
QUARTIER SAINT GABRIEL, 13150 TARASCON

Tél: 04.90.54.75.65 / **Mail :** Clubtir.tarascon@orange.fr

STAND DE TIR SALONAI

700, impasse de Roquerousse, 13300 SALON DE PROVENCE

Tél: 06.70.95.72.45 / **Mail :** cts13@orange.fr / GPS : Long 5.098151 / Lat 43.677798

STAND DE TIR CTPN

1751 ROUTE DE MIMET, LE LOGIS NEUF
13190 ALLAUCH

Tél: 06.31.26.70.09 / **Mail:** ctpn@wanadoo.fr

Date limite des engagements :

Ouverture des inscriptions sur ISIS WEB à partir du :
DU MERCREDI 05 MARS 2025 au MERCREDI 12 MARS 2025.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

o **Droits d'inscription Saison 2024/2025 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13):**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Seniors et Dames : **13 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **11,50 Euros** par discipline.

II.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

**III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ISSF 25/50 m -
(PISTOLET & CARABINE 25/50 m et CIBLE MOBILE)**

ATTENTION :

Le Championnat Régional de Provence Carabine 50 mètres
se déroulera sur les installations du stand de tir d'Apt le 31 MAI / 01 JUIN 2025
Pour toutes informations complémentaires concernant le régional Carabine 50.M
vous pouvez contacter : **M.BOURDOT Gilles** par mail : gestion-sport.cdtsv@orange.fr

Tableaux des Points d'Accès au Championnat Régional
(Voir annexe)

✓ **Discipline :**

✓ **PISTOLET 25/50.M**

Date : 24/25 MAI 2025 et 31 MAI /01 JUIN 2025

STAND DE TIR SALONAI

700, impasse de Roquerousse, 13300 SALON DE PROVENCE

Tél: 06.70.95.72.45 / Mail : cts13@orange.fr / GPS : Long 5.098151 / Lat 43.677798

STAND DE TIR CTPN

1751 ROUTE DE MIMET, LE LOGIS NEUF
13190 ALLAUCH

Tél: 06.31.26.70.09 / Mail: ctpn@wanadoo.fr

STAND DE TIR S.A.T

CENTRE SPORTIF MUNICIPAL DE COURTINE, ZI DE COURTINE, 199 CHEMIN DES VANNIERS
84000 AVIGNON

Tél: 04.90.85.98.63 / Mail: pierre-morvan@sfr.fr

STAND DE TIR DIGNE

Rte de Barles, 04000 Digne-les-Bains

✓ **CARABINE 50.M**

Date : 31 MAI /01 JUIN 2025

Lieux : STAND DE TIR D'APT

Quartier Bosque, 84400 APT, Tel : 04.90.04.78.51

✓ **Date limite des engagements :**

Ouverture des inscriptions sur ISIS WEB à partir du :

PISTOLET 25/50.M : DU MARDI 06 MAI 2025 AU VENDREDI 09 MAI 2025.

CARABINE 50.M : DU MARDI 06 MAI 2025 AU JEUDI 29 MAI 2025.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs du 16 septembre 2005

○ **Droits d'inscription Saison 2024/2025 (Championnat Régional) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Seniors et Dames : **14,50 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **13 Euros** par discipline.

IV - CHAMPIONNATS DE FRANCE - ISSF 25/50 m -

- IV.1 - **DATES ET LIEU** : Du 02 au 09 Juillet 2025 au CNTS
- IV.2 - **INSCRIPTIONS** : Disparitions des inscriptions (Validation par ISIS WEB).
- IV.3 - **POINTS D'ACCÈS** : Voir Tableau des QUOTAS Tir Info et site www.fftir.org

V - CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX - ISSF 300 m -

INTERDÉPARTEMENTAL 300 METRES :

- **Date** : Directement au Championnat Régional

VI - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ISSF 300 M et I.S.R -

- **Date** : SAMEDI 10 MAI 2025 ISR 300.M & DIMANCHE 11 MAI 2025 ISSF 300.M
- **Lieu** : Sault
- **Date limite des engagements** :
 - Ouverture des inscriptions sur ISIS WEB à partir du :
DU SAMEDI 15 MARS 2025 AU JEUDI 08 MAI 2025

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

- **Droits d'inscription Saison 2024/2025 (Championnat Régional) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre du CDTSV et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Pour toutes Catégories Discipline 300.M: **28,00 Euros** par discipline.
Équipes Discipline 300.M : **32,00 Euros** par discipline (toutes catégories)
- Pour toutes Catégories Discipline I.S.R: **16,00 Euros** par discipline.
Équipes Discipline I.S.R: **20,00 Euros** par discipline (toutes catégories)

- Adresse d'expédition des engagements :

M. BOURDOT GILLES
117 rue Séguret 84530 VILLELAURE

Tel : 06.86.27.46.24 **e-mail :** gestion-sport.cdtsv@orange.fr

VII - CHAMPIONNATS DE FRANCE - 300 Mètres -

- VII.1 - **DATES ET LIEU** : Du 19 au 21 JUIN 2025 au CNTS
- VII.2 - **INSCRIPTIONS** : Disparitions des inscriptions (Validation par ISIS WEB).
- VII.3 - **POINTS D'ACCÈS** : Voir Tableau des QUOTAS sur le site www.fftir.org

VIII - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DES DIFFÉRENTES SPÉCIFICITÉS

Les modalités d'organisation spécifiques à chaque discipline (lieux, tarifs, bulletins d'engagement, délais, adresses, points d'accès aux échelons SEC, etc...) sont établies, en application des directives fédérales et sous couvert de la Ligue de Tir de Provence par les Commissions Régionales Sportives correspondantes.

Pour toutes informations concernant ces spécificités, les Responsables des Associations pourront se renseigner auprès des Présidents des Différentes Commissions (voir liste ci-dessous).

VIII.1 - ARBALÈTE :

Monsieur Marcel RICHARD 06.22.17.50.52

VIII.2 - ARMES ANCIENNES :

Monsieur Vincent CENCIO 06.72.84.43.93

VIII.3 - BENCH-REST :

Monsieur Louis ARTAUD 06.09.50.84.14

VIII.4 - CARABINE ET 300 Mètres :

Madame Imène CAVALLI imene.cavalli@gmail.com

VIII.5 - ÉCOLES DE TIR :

Monsieur Sylvain SCIRE sylvain.scire@gmail.com

VIII.6 - GESTION SPORTIVE:

Madame Violette STEINER violette.st@free.fr / 06.30.04.42.75

VIII.7 - PLATEAUX :

Monsieur Michel CLAPIER garage-clapier@wanadoo.fr / 06.48.58.75.18

VIII.8 - SILHOUETTES MÉTALLIQUES :

Monsieur Daniel PAREJA Stand Tél: 04.42.79.65.22

VIII.9 - T.A.R. :

Monsieur J.Pierre CARAVIA jp.caravia@gmail.com / 06.12.97.67.13

VIII.10 - TIR SPORTIF VITESSE :

Madame Delphine BEZOT. commissiontsv.liguedeprovence@gmail.com / 06.76.60.53.00

IX - ANNEXES.

MODÈLES DES BULLETINS D'ENGAGEMENTS

- 1) Championnat Départemental 13 et Régionaux par Équipe.
- 2) Tableaux des Points d'Accès au Championnat Régional 25/50 Mètres.
- 3) Championnat Régional des Clubs.